

## D é c r e t

L'association des fidèles *Laïcs consacrés de Regnum Christi* a débuté le 25 janvier 1972, à partir d'un groupe de jeunes appartenant au mouvement *Regnum Christi*, fondé au Mexique en 1941 en même temps que l'Institut religieux clérical de droit pontifical *Congrégation des Légionnaires du Christ*. Jusqu'en 2012, les *Laïcs consacrés de Regnum Christi* vivaient dans des communautés gouvernées par les supérieurs de l'institut religieux mentionné précédemment et menaient une vie fraternelle en commun avec eux.

Dans le cadre de la reconfiguration des diverses composantes du mouvement *Regnum Christi*, à la suite de la visite apostolique à la *Congrégation des Légionnaires du Christ*, Son Éminence Révérendissime le cardinal Velasio De Paolis, délégué pontifical, a estimé souhaitable que la branche des laïcs consacrés de *Regnum Christi* entreprenne un chemin vers une autonomie de gouvernance pour discerner et réaliser sa propre vocation spécifique. Le 12 décembre 2013, Son Éminence le délégué pontifical a approuvé *ad experimentum* les statuts des *Laïcs consacrés de Regnum Christi*.

Enracinés dans le Christ et la Vierge Marie, les *Laïcs consacrés de Regnum Christi* travaillent à l'établissement du Royaume de Dieu dans les cœurs des hommes et dans la société. Leur amour de prédilection pour le prochain, le pape, l'Église et le Mouvement se fondent dans l'engagement d'aider chaque personne à mettre ses talents au service du Royaume de Dieu, de former de vrais maîtres de la foi, de faire partie des réalités temporelles pour porter la bonne nouvelle de l'Évangile et collaborer activement avec l'Église locale.

Après une étude et une réflexion approfondies, au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue du 27 décembre 2017 au 3 janvier 2018, les *Laïcs consacrés de Regnum Christi* sont arrivés à la conclusion de présenter au Saint-Siège une demande de reconnaissance en tant que Société de vie apostolique de droit pontifical, conformément au canon 731 § 2 du Code de droit canonique.

Le u P. Gianfranco Ghirlanda, S.J, délégué pontifical actuel, a exprimé un avis favorable et a adressé au siège apostolique une demande formelle pour que l'association soit reconnue en tant que Société de vie apostolique de droit pontifical.

Le 20 novembre 2018, Sa Sainteté le pape François, ayant écouté l'avis favorable de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et Sociétés de vie apostolique, durant l'audience accordée à Son Éminence Révérendissime le cardinal préfet et son Excellence Révérendissime l'archevêque secrétaire, a daigné donner son accord à la demande adressée par le Révérendissime délégué pontifical.

Par conséquent, cette Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et Sociétés de vie apostolique, par le présent décret, érige l'association *Laïcs consacrées de Regnum Christi* en tant que Société de vie apostolique de droit pontifical, en vertu du canon 731 § 2 du Code de droit canonique et établit que, en tant que telle, elle soit reconnue par tous.

Les biens temporels, affectés à la Société sur la base de l'accord souscrit avec l'Institut religieux clérical *Congrégation des Légionnaires du Christ*, s'organisent en conformité avec les dispositions du droit tant universel comme propre, et en conformité avec les normes civiles en vigueur.

Par ailleurs, ce dicastère approuve *ad experimentum* pour cinq années le texte des constitutions rédigé en espagnol, dont l'exemplaire est conservé dans ses archives.

Nonobstant toute disposition contraire.

Fait à Rome, le 25 novembre 2018,  
en la solennité de *Jésus-Christ, Roi de l'univers*

*João Braz Card. de Aviz*  
*Préfet*

*José Rodríguez Carballo,*  
*Archevêque secrétaire*